

REGLEMENT PARTICULIER

6^{ème} Ronde VHC du JURA

05 & 06 Janvier 2024



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Ce règlement est identique à celui de la discipline moderne correspondante à la 54^{ème} Ronde du JURA tant en prestations générales, règles spécifiques des rallyes VHC qu'en procédures de signalisation, sauf articles spécifiques ci-après.

PROGRAMME - HORAIRES

Identique à la 54^{ème} Ronde du JURA 2024

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du JURA organise les 05 et 06 Janvier 2024 en qualité d'organisateur Administratif et l'AutoSport des neiges en qualité d'organisateur technique une compétition automobile régionale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

6^{ème} RONDE DU JURA VHC (PEA)

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile *Bourgogne-Franche Comté* en date du **05/11/2023** sous le numéro **02/05**

Comité d'Organisation

Identique à la 54^{ème} Ronde du JURA 2024

Organisateur technique

Identique à la 54^{ème} Ronde du JURA 2024

1.1P. OFFICIELS

- Identique à la 54^{ème} Ronde du JURA 2024
- Directeur de Course VHC : Mr Jean-Paul BROTTIER Licence n°13533
- Commissaires Techniques VHC : Mr Michel GUYOT Licence n°4432

1.2P. ELIGIBILITE

La RONDE du JURA compte pour le Challenge Bourgogne Franche Comté 2024 VHC et pour le challenge VHC ASA JURA 2024.

1.3P. VERIFICATIONS

Identique à la 54^{ème} Ronde du JURA 2024

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

Attention, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotés, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyées par courrier mais paraîtront sur le site internet : www.asajura.fr , rubrique Ronde du jura / VHC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Identique à la 54^{ème} Ronde du JURA 2024

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 15 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **280,00 €**
- Equipages 50% ASA JURA : **270,00 €**
- Equipages 100% ASA JURA : **260,00 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **560,00 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Joindre OBLIGATOIREMENT au bulletin d'inscription une photocopie de la 1ere page du PTH

3.3P ORDRE DES DEPARTS

Le départ du premier concurrent VHC sera donné avant le premier concurrent de la 54^{ème} Ronde du JURA dans l'ordre croissant des numéros. Le dernier concurrent VHC bénéficiera d'un écart de 15 mn avec le premier concurrent de la 54^{ème} Ronde du JURA.

ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

Conforme aux règles Spécifiques Rallyes VHC 2024

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont communiquées ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Identique à la 54^{ème} Ronde du JURA 2024

6.2P. RECONNAISSANCES

Identique à la 54^{ème} Ronde du JURA 2024

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Identique à la 54^{ème} Ronde du JURA 2024

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques des rallyes VHC 2024

ARTICLE 10P. PRIX

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Un trophée récompensera les 3 premiers équipages du classement général scratch.

La remise aura lieu au même endroit que les modernes, Salle de l'OPPIDUM à la 54^{ème} Ronde du JURA 2024